

## Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 5 octobre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation1 p. (41v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 5 octobre 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47747>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 octobre 1873](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

# Description

Résumé Godin autorise Eugène André à agir au mieux dans les intérêts de la maison pour le voyage en Allemagne, mais avec prudence. Sur les droits de douane. Sur l'affaire Boucher et Cie.

## Mots-clés

[Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Forges et fonderies de Sougland](#)

Lieux cités [Allemagne](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 22/11/2023

---

Yverdon 9 aout 74

Cher Monsieur André.

En réponse à votre lettre du 5<sup>e</sup> je vous donne l'autorisation d'agir au mieux des intérêts de la maison pour le voyage en Allemagne ; il ne faut pas négliger les occasions qui nous sont offertes, il faut seulement agir avec prudence.

Je ne comprends pas bien lorsque dans votre lettre vous me dites que sur les articles en fonte fabriqués brut les droits sont officiels. Un produit fabriqué n'est pas un produit brut.

Je n'ai plus moins que vous vous occupiez des lettres concernant les immeubles bouchés.

Voici si l'occasion se présente pour vous d'avoir des documents qui établissent la fabrication de Souffland en fait d'émail large ne perdez pas l'occasion de me les transmettre.

Votre bien conformément

